

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline M

<https://www.cadre21.org/membres/bced38cc12701ac076c05406>

Date d'obtention : 2022-01-14 20:21:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode encadre autant les victimes que les jeunes commentant le partage d'images. De plus, le partenariat entre les différentes institutions permet à chaque partenaire de faire toutes les étapes, de manière claires et précises, qui répondent à son champ d'Expertise pour faciliter le traitement du dossier et faire en sorte que la situation soit réglée en bonne et due forme. Aussi, chaque professionnel amené à intervenir a une directive facile à suivre pour agir rapidement et efficacement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va les rendre beaucoup plus efficaces et beaucoup plus rassurantes pour les jeunes impliqués, dans le sens où, ce sera mieux encadré et de voir qu'un protocole clair est en place pour cela est rassurant, surtout pour les jeunes victimes. D'avoir un outil précis permettra aussi d'être beaucoup plus confiante lors de ces interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Victime : de les encadrer tout en les éduquant et en les informant convenablement. De les soutenir à travers cette épreuve et de les accompagner lors de l'intervention pour qu'ils sentent qu'ils sont en sécurité et m'assurer qu'ils sentent que nous ferons tout en notre pouvoir pour les aider.

Autres jeunes impliqués : faire attention qu'il comprend la gravité de la situation. Aussi, de bien connaître le jeune ou les motifs de son geste pour voir si c'était un acte malveillant ou impulsif pour agir adéquatement dans mon intervention selon le protocole établie selon les deux motifs possibles.